



Usurpation d'identité par un membre de la famille

Par **jgf**, le **14/10/2010 à 18:51**

Bonjour,rrnrnJe vais essayer d'être clair. Jusqu'en juin 2010 je vivais chez ma mère, aujourd'hui je suis installé en couple. Ma mère a déménagé en avril 2009 de son ancien domicile. rnOr aujourd'hui je reçois une taxe d'habitation à mon nom pour l'ancien domicile où elle vivait, je n'ai jamais signé de bail pour cette maison, d'autant que j'étais mineur lorsque l'on y est arrivé! Je pense que ma mère a utilisé mon identité pour signer ce bail à ma place en mon nom! Que faire?rnDe plus, je viens de m'apercevoir qu'elle a aussi pris un abonnement France télécom à mon nom, toujours sans mon accord et sans que je signe quoi que ce soit! Encore une fois comment puis-je faire?rnJ'ai bien peur de découvrir d'autres mauvaises surprises... Comment m'assurer qu'elle n'ai rien pris d'autre à mon nom? Comment puis-je l'empêcher de le faire à nouveau?rrnrnAidez moi vite s'il vous plaît.rnrnMerci d'avance de vos réponses.

Par **mimi493**, le **14/10/2010 à 18:56**

Vous allez aux impôts pour régler le problème de la TH. Vous leur demandez pourquoi il vous la réclame.rnSi vous avez des preuves de l'usurpation, des faux, vous portez plainte.

Par **jgf**, le **14/10/2010 à 18:58**

Merci mimi493. Seulement qu'est ce qui peut faire preuve de l'usurpation d'identité?

Par **mimi493**, le **14/10/2010 à 19:56**

Vous dites qu'elle a imité votre signature et usurpé votre nom pour un abonnement. Demandez la copie de l'engagement. Vous aurez déjà une preuve que quelqu'un a usurpé votre identité et contrefait votre signature.rnrnVoyez avec les impôts, le bailleur etc.rnrnDès que vous avez une preuve d'usurpation, de faux, vous portez plainte contre X, en disant officieusement que vous pensez que c'est votre mère

Par **Alinea000000**, le **15/11/2022 à 13:34**

Bonjour j'ai le meme soucis rnMa mere est allée faire des documents auprès de l'assistante sociale pour avoir des coli alimentaires a mon nom maintenant que je suis dans la galere pour me nourrir je ne peux malheureusement pas refaire une demande...j'ai le documents pour le coli alimentaires avec moi ou la date de naissance de mon conjoint et fausse et ou elle a déclaré de faux revenus...rnQue puis-je faire?

Par **AlainD67**, le **15/11/2022 à 14:29**

Bonjour,rnrnPuisque c'est votre nom qui est indiqué pour les colis alimentaires il suffit de les retirer à la place de votre mère.rnrnConcernant les erreurs de dates et de revenu allez voir l'assistante sociale qui a fait les documents pour qu'elle rectifie. Profitez en pour lui expliquer toute la situation.

Par **Mamounette42**, le **06/01/2023 à 09:38**

Bonjour je suis ennuyé pour ma fille voilà elle vient de se séparer de son compagnon au mois d octobre ils ont 2 prêt en commun lui coenprunteur il ne veut pas rembourser les prêt donc il a poser plainte soit disant pour usurpation d identité contre ma fille elle n a rien reçu de la gendarmerie que doit elle faire ? c est lui même qui a signer les prêt la banque a répondu à ma fille que les prêts avez été fait dans la légalité merci

Par **Mamounette42**, le **06/01/2023 à 09:46**

Bonjour je suis ennuyé pour ma fille voilà elle vient de se séparer de son compagnon au mois d octobre ils ont 2 prêt en commun lui coenprunteur il ne veut pas rembourser les prêt donc il a poser plainte soit disant pour usurpation d identité contre ma fille elle n a rien reçu de la gendarmerie que doit elle faire ? c est lui même qui a signer les prêt la banque a répondu à ma fille que les prêts avez été fait dans la légalité merci

Par **AlainD67**, le **06/01/2023** à **12:11**

Bonjour,rnrnLa première question à poser : est-ce qu'il y a effectivement eu usurpation d'identité ? Autrement dit c'est votre fille qui a signé à la place de son ex-copain ou c'est bien lui qui a signé les prêts ?